



I

RAPPORT D'ACTIVITES 2006

Une augmentation de 20% des « réclamations »...

Plus de 2000 réclamations ont été traitées¹ concernant 2825 enfants dont le tiers a entre 11 et 15 ans. Sur la dernière année, la hausse observée (des cas individuels) a été de près de 20%. Cela correspond à près de 1200 nouvelles requêtes, parvenues par courrier postal ou électronique, auxquelles s'ajoutent 800 dossiers déjà en cours de traitement. La grande majorité de ces demandes provient des parents (62%). Seulement 10% d'entre elles émanent d'enfants.

...résultant de problématiques sensibles

Le fil rouge qui guide toutes les interventions de la défenseure des Enfants est la Convention internationale des droits de l'enfant et l'intérêt supérieur des enfants.

Le motif des saisines du Défenseur des enfants a été réparti comme suit cette année :

- 36% des conflits sont liés à la difficulté du maintien des liens suite à une situation de rupture familiale (divorce, séparation des parents, décès ...).
- 18% des cas concernent les enfants étrangers isolés ou en famille. Ces réclamations se sont accentuées avec le contexte spécifique de l'été 2006 (Circulaire du 13 juin 2006 du ministère de l'intérieur)
- 10% des conflits sont en lien avec le milieu scolaire et notamment la problématique de la scolarisation (dans le milieu scolaire ordinaire) des enfants handicapés
- 9% des dossiers sont relatifs aux difficultés sociales et de logement de familles en situation de précarité
- 8% des cas évoque une contestation de placement et de mesures éducatives
- 7% des cas repose sur les questions de santé et de handicap
- 4% des cas portent sur les abus sexuels et la maltraitance
- 8% des demandes portent sur divers autres sujets

Six droits de l'enfant mis en cause au regard de la Convention internationale sur les droits de l'enfant

- Le droit le plus souvent mis en cause (30% des saisines) est , pour l'enfant, celui de bénéficier de relation suivie avec ses deux parents ou avec des tiers qui ont partagé la vie d'un enfant et ont des liens affectifs forts avec lui
- Le droit d'être protégé contre la violence, les mauvais traitements et du danger, physiques comme psychologiques (17% des saisines)
- Le droit d'avoir des parents aidés en cas de besoin (11% des saisines)
- Le droit de l'enfant à être entendu (7% des saisines)
- Le droit à l'éducation (7% des saisines)

¹ Période du 1/05/05 au 30/06/06



- Le droit aux soins et à la prise en charge des handicaps est souvent lié à l'intégration sociale